# Confédération

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Band (Jahr): 68 (1917)

Heft 5-6

PDF erstellt am: 26.05.2024

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Aussi bien, venons nous aujourd'hui exprimer enfin notre reconnaissance à tous ceux, connus et inconnus, qui ont contribué ou qui contribuent encore à l'avancement de notre sylviculture. A eux tous, merci pour leur travail fécond accompli dans l'intérêt de la patrie! Il ne manquait pas de voix, avant la guerre actuelle, pour clamer contre la sévérité de messieurs les forestiers. Elles ont, dès lors, su se taire et reconnaître combien grande a été pour le pays l'utilité de nos peuplements forestiers bien pourvus de bois.

Les chiffres ont leur éloquence. Nous indiquons ci-dessous les prix moyens des trois dernières années, obtenus en vente publique, dans les forêts de la commune de Thoune.

	Prix en forê	t.		
	Hiver 1914/15	1915/16	1916/17	7
Sciages.	fr.	fr.	1re qualité fr.	2º qualité fr.
Epicéa et sapin, par m <sup>3</sup>	30	. 34	53	48
Pin sylvestre, """	40	40		_
Hêtre ""	35	32	62	54
Chêne """	34	36	80	-
Charpentes.				
Epicéa et sapin, " "	22	25	45	40
Bois de feu.				
Hêtre; quartiers, par stère	19	22	28	
" rondins, " "	16	17	25	
Sapins; quartiers, "	13	14	20	
" rondins, " " "	11	12	18	
Bois de râperie.				
Sapins, rondins, par stère		. —	19	

Ces chiffres montrent que, durant cette triste période de guerre, la valeur de nos forêts a augmenté de plus de la moitié. Et l'on peut admettre que les hauts prix du bois se maintiendront encore longtemps après la guerre.

Notre petit pays a dû, pour pouvoir résister à l'orage déchaîné autour de lui, se charger d'une énorme dette de mobilisation. Mais nos foyers restés inviolés et nos forêts, dont la valeur a augmenté de très nombreux millions, nous sont une ample compensation. Elle nous permet de regarder sans crainte vers l'avenir, d'un cœur plus joyeux que la plupart des autres peuples de l'Europe.

Ce sentiment, c'est en bonne partie à l'état prospère de notre économie forestière qu'il faut en faire remonter la source."

## CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Suivant une communication parue à la "Nouvelle Gazette de Zurich", le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Th. Felber comme pro-

fesseur de sciences forestières. M. le professeur Felber était entré en fonctions en 1893.

Rapport du Département fédéral de l'intérieur sur sa gestion en 1916. Inspection des forêts, chasse et pêche. De ce rapport, nous extrayons ce qui suit: "D'une façon générale, les forêts publiques n'ont pas souffert de surexploitations proprement dites. Le volume exploité en plus de la possibilité a consisté surtout dans la réalisation de réserves faites pendant les années précédentes. D'autre part, le rapide développement du réseau des chemins de vidange en forêt, qui s'est fait sentir depuis quelque temps, a permis d'exploiter des massifs qui auparavant étaient restés en dehors de toute exploitation, faute d'une dévestiture suffisante."

La Société helvétique des sciences naturelles tiendra ses assises annuelles à Zurich les 10, 11 et 12 septembre. Le mardi 11 sera consacré aux séances des diverses sections. Celles-ci seront au nombre de 18, dont une comprendra "l'agriculture et la sylviculture".¹ M. le professeur Felber, qui fonctionne comme l'un des deux présidents de la section, vient de lancer un appel aux sylviculteurs suisses pour les inviter à prendre part à cette réunion et surtout pour les engager à y apporter des communications. Il a fixé à fin mai le délai pour l'inscription des communications prévues. Puisse cet appel être entendu de nombreux collègues.

Lors de la dernière réunion de cette société à Zurich, il y a 20 ans, les communications à la section agrico-forestière avaient été nombreuses de la part d'agriculteurs. Par contre, les forestiers avaient brillé par une absence totale. Il serait regrettable que pareille abstention se répétât en 1917. Rien ne pourrait la justifier.

## CANTONS.

Schaffhouse. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du I<sup>cr</sup> arrondissement M. le D<sup>r</sup> Hermann Knuchel, de Tscheppach (Soleure), jusqu'ici assistant à la Station fédérale de recherches forestières. M. Knuchel succède au regretté M. F. Oschwald, récemment décédé.

Saint-Gall. M. Martin Wild, administrateur des forêts de la ville de Saint-Gall, vient de démissionner après 35 ans de bons et loyaux services. Durant sept ans, M. Wild avait revêtu auparavant les fonctions d'inspecteur forestier cantonal du canton de Saint-Gall. Son successeur a été désigné en la personne de M. Werner Kobelt, qui fut pendant 12 ans inspecteur d'arrondissement à Saint-Gall et, auparavant, pendant 15 ans inspecteur forestier cantonal d'Appenzell Rh.-Int.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Comité d'organisation étudie actuellement l'idée de la scission de cette commission en deux sections distinctes. Cette solution serait, à notre avis, la meilleure.